

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le treize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de

Monsieur Jacky CASASNOVAS, Maire.

Conseillers en exercice : **14** Conseillers présents : **12** Conseillers votants : **12**

Présents : CASASNOVAS Jacky ; BLANC Monique ; BLANC René ; BREYTON Bernard ; BLAIN Marie-Claude ; VAUSSENAT Bertrand ; POIZAT Roger ; VAN HUFFELEN Yolande ; ARRIBERT Denise ; ALLIER Gérard ; MONACI Marc ; Sébastien REVOL

Absents excusés : Alexandra POILBLANC ; AUDEYER Daniel

Secrétaire de Séance : BLANC Monique

Avant d'ouvrir cette séance, Monsieur le Maire demande de rajouter un dossier à l'ordre du jour :

- Demande l'association La Souris Verte

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION PROCÈS-VERBAL CONSEIL DU 15-11-2017

Adopté (abstention : Bertrand VAUSSENAT absent lors de cette séance).

Interrogation de Bertrand VAUSSENAT, pourquoi la commune n'a pas été officiellement informée par le PNRV que l'APAP risque de quitter La Chapelle pour les bureaux du parc ?

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- Vente terrain Cts BENEVENE- Les Jallifiers (parcelle AE 350)
- Vente bâti-terrain Cts BENEVENE - Les Jallifiers (parcelles AC111-116)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à acquérir lesdits biens et de ce fait à ne pas exercer son droit de préemption urbain.

DEMANDE D.E.T.R. 2018

- **AGRANDISSEMENT DU BATIMENT DE L'OFFICE DE TOURISME**

Projet estimé à 205 000€ HT

- Département de la Drôme : 71 750 € (aide jusqu'au 31/12/2017 - Demande prorogation en cours - aide jusqu'au 31/12/2018 - Décision prise lors de la Commission Permanente de mars 2018)
- Région : 31 000 € (en attente)
- Réserve parlementaire : 10 000 €

Solliciter :

- **Etat -DETR : 25% de 205 000€ HT soit 51 250€**

Adopté à l'unanimité.

FINANCES COMMUNALES - DECISION MODIFICATIVE N°5 BUDGET

Section de Fonctionnement :

Dépense :

- Chapitre 012 - Personnel communal : + 11 200 €

Recette :

- Chapitre 013 - Atténuation de charge - Personnel communal : + 11 200 €

Section Investissement :

Dépense :

- Compte 2315-170 - Travaux voirie : + 1 650 €

Recette :

- Compte 1323-170 – Subvention Département – Travaux voirie : + 1 650 €

PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste d'Adjoint technique contractuel saisonnier jusqu'au 31 mars 2018 au service technique, si besoin et suivant la suite du congé maladie d'un agent titulaire. Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT CANTINE SCOLAIRE – DEMANDE AIDE S.D.E.D.

Solliciter auprès du S.D.E.D. : aide financière dans le cadre des économies d'énergie : aide maxi. 3 000 € suivant travaux éligibles FDC. Adopté l'unanimité.

DEMANDE SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES 2018 - COLLÈGE

4 Sorties avec les classes de :

- Les 6^{ème} en Barcarès – 11 enfants de La Chapelle – coût/enfant : 200 €
- Les 5^{ème} en Angleterre – 7 enfants de La Chapelle – coût/enfant : 250 €
- Les 4^{ème} en Vanoise – 10 enfants de La Chapelle – coût/enfant : 75 €
- Les 3^{ème} en Allemagne – 2 enfants de La Chapelle – coût/enfant 160 €

Jusqu'à maintenant, la commune versait une subvention de 15% du coût du voyage – versée directement aux familles.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'y reconduire.

- Les 6^{ème} en Barcarès : 30€/enfant = Total 330 €
- Les 5^{ème} en Angleterre : 37.50 €/enfant = Total 262.50 €
- Les 4^{ème} en Vanoise : 11.25€/enfant = Total 112.50€
- Les 3^{ème} en Allemagne : 24€/enfant = Total 48 €

▪ **Total enveloppe Subvention : 753 Euros**

Adopté à l'unanimité.

ACCUEIL DE LOISIR SANS HÉBERGEMENT 2018

Monique BLANC donne lecture du rendu du sondage envoyé aux parents.

Il avait été évoqué que la Communauté des Communes Royans-Vercors puisse reprendre cette compétence en 2018 ainsi que son financement, ce qui ne sera pas le cas (possible seulement si toutes les écoles du territoire sont sur 4 jours d'école). Le financement 2018 sera donc porté par la commune.

Pour les périodes de 2018, entre 7 enfants et 12 par période.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire l'ALSH du mercredi matin et ce jusqu'en juillet 2018. Il est demandé qu'au printemps, un nouveau sondage soit réalisé.

Bertrand VAUSSENAT, vice-président de la CCRV explique le fonctionnement de l'ALSH et pense que selon les sondages une majorité des écoles reviendraient à 4 jours.

DEMANDE SOCIÉTÉ TOWERCAST – PROJET RELAIS COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

La société TOWERCAST, est filiale technique du groupe audiovisuel français NRJ Group (NRJ, NOSTALGIE,...) et est depuis 30 ans à la pointe des technologies radio.

Elle a pour activités l'exploitation et la location de sites de communications électroniques pour la diffusion des programmes des radios FM privées et publiques et pour le déploiement des nouveaux réseaux des chaînes de la TNT.

Afin de répondre à de nouveaux besoins et évolutions technologiques de leur secteur d'activité, elle souhaiterait étudier la possibilité d'installer un relais de communications électroniques sur une partie du terrain communal cadastré C410 soit environ 150m² au lieu-dit PréValet.

Sous réserve de faisabilité, et dans le but de pérenniser ses infrastructures sur la commune de La Chapelle en Vercors, la société TOWERCAST souhaiterait :

- En priorité, se porter acquéreur d'environ 150m² de terrain communal pour un montant de 5 000 €uros, frais de géomètre et de notaire à leur charge.

Soit,

- Louer ce terrain pour un loyer annuel de 700 € - indexé sur l'indice de référence des loyers – IRL ou Indice du cout de la construction pour une durée de 10 ans reconductible tacitement pour des périodes de même durée.

Ladite parcelle est soumise au régime forestier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de donner un accord de principe concernant la location d'une partie de la parcelle cadastrée C410 pour une surface approximative de 150m² auprès de la Société TOWERCAST. Le loyer annuel est fixé à 700 € indexé sur les indices en vigueur. La durée de la location est de 10 ans reconductible tacitement pour des périodes de même durée.

Cet accord est consenti uniquement si les travaux d'aménagement sont conformes à la réglementation du Plan Local d'Urbanisme et des réglementations en vigueur.

Il est précisé que les frais de géomètre pour la délimitation dudit terrain et de notaire pour la rédaction du bail commercial sont pris en charge par la Société TOWERCAST.

La Société TOWERCAST est autorisée à lancer l'étude de faisabilité.

La route pour accéder à ce site ne sera jamais déneigée par la commune.

TARIFS 2018 DES SERVICES MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal vote les tarifs 2018 proposés par le Maire et les adjoints.

DEMANDE SUBVENTION DRAC – DIAGNOSTIC TRAVAUX CLOCHER

Réalisation d'un diagnostic par un architecte du patrimoine des travaux de restauration du clocher (beffroi-installation électrique du campanaire...) :

Plan de financement prévisionnel :

- Dépense (Diagnostic) : 17 300 € HT
- Subvention DRAC 50% du montant HT soit 8650 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de la DRAC une subvention de 50% du cout du diagnostic.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION LA SOURIS VERTE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association la Souris Verte sollicitant l'utilisation de la Maison des Associations afin d'y installer un point d'accès « tête de réseau » à l'internet.

La Souris Verte est une association créée en 2003 dans le but de fournir l'accès internet haut débit aux habitants du plateau du Vercors. Actuellement, la tête de réseau est située au Collège.

Afin d'améliorer cette desserte, elle a besoin d'investir dans une ligne VDSL, cette option demande que la tête de réseau soit proche du central téléphonique. Dans quelques mois, ce réseau sera utilisé par Radio Royans qui va étendre ses émissions sur le plateau.

Après étude, il apparaît que le meilleur endroit pour installer le matériel serait la Maison des Associations, proximité du central et vue directe sur PréValet où sont disposées les antennes desservant les abonnés.

La Souris Verte sollicite une autorisation afin de pouvoir installer leur matériel à la Maison des Associations – côté bureau.

Le matériel est constitué :

- D'une petite armoire contenant le routeur et les récepteurs
- D'une antenne située sous la passe de toit côté Sud du bâtiment

La Souris Verte a besoin de deux prises électriques et l'accès au boîtier de téléphone lors de l'installation.

En contrepartie, de la mise à disposition par la Commune (petite partie du bureau, prises électriques et passe de toit pour installation d'une antenne), la Souris Verte prendra en charge l'accès internet de la Maison des Associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (11 Pour – 1 Abstention) est favorable à la demande de l'association la Souris Verte comme énumérée ci-dessus.

DIVERS

Rappel Vœux du Maire le dimanche 7 janvier à 11h

Tour de table :

Jacky CASASNOVAS et René BLANC :

- Un projet de parc éolien leur a été présenté par RP GLOBAL, secteur de Combe Libouse sur un terrain communal où 5 éoliennes pourraient être installées (site soumis au régime forestier). Un loyer annuel de 45 000 € serait versé à la commune, la taxe d'aménagement serait de 10 000€/éolienne lors des travaux d'installation, et la CCRV encaisserait la Cotisation Forfaitaire des entreprise – CFE – fiscalité.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal autorise la Société RP GLOBAL a lancé une étude de pré-faisabilité. Après le rendu de cette étude, le Conseil Municipal prendra une décision.

Monique BLANC :

- Repas annuel: le vendredi 12 ou 19 janvier (suivant disponibilité Hôtel des Sports)
- Calage distribution des colis de Noel
- Spectacle Noel Ecole Primaire le jeudi 21 décembre à 14h

Marie-Claude BLAIN :

- Maison des Associations – toujours souci du chauffage au sol. Jacky CASASNOVAS et Bertrand VAUSSENAT se chargent de ce dossier.
- Devenir du projet des travaux des Petits Goulets : toujours en cours, avance.

Bertrand VAUSSENAT :

- Réunion sur le projet territoire du vendredi 8 décembre, sur 27 référents, 8 présents seulement mais le travail avance.
- Création d'un relais d'assistante maternelle (RAM) sur le Vercors par le biais de la CCRV
- Organisation des Drayes du Vercors, 1 circuit supplémentaire
- Reconduction du concert gratuit du Festival des Chapelles le 14 juillet 2018 à 18h30.

Yolande VAN HUFFELEN :

- Bilan de la commission urbanisme (permis de construire-déclaration préalable...)
- Remplacement de Florence MATHIAN pendant son congé maladie par Anne-Charlotte BLANC au secrétariat de mairie

Roger POIZAT :

- 1^{er} repas du CCAS des anciens le 17 novembre dernier : il tient à remercier tous les bénévoles, les élus, le personnel communal, l'association ACCA, et plus particulièrement Gérard pour la cuisine du gibier. A renouveler en 2018. Très bon retour, très bonne ambiance.

Monsieur le Maire souhaite de Bonnes Fêtes de Fin d'Année à tous les élus.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,

Le secrétaire,